

Image not found or type unknown



Prejudice suite maladie professionnelle

Par **aurelien12**, le **13/12/2012** à **09:41**

Bonjour
Je suis en arrêt de travail avec une reconnaissance de maladie professionnelle suite à une dépression consécutive à des pressions sur mon lieu de travail.
A la fin de mon ALD je vais être convoqué par le médecin du travail: je suis dans l'incapacité de tenir le même poste dans cette entreprise ou dans une autre d'ailleurs.
De plus il m'est impossible de penser que je puisse être reclassé dans l'entreprise qui m'a maltraité.
Que va t'il se passer ?
pourquoi 2 visites ?
et après ?
Merci pour vos conseils Aurélien